

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2018

Le mardi 27 Février 2018, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19H 30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 21 février 2018

### **Etaient présents :**

M. Michel EPRINCHARD, Maire,  
Mme Marie Joseph RIVAUD, M. Eric LIAUD, Isabelle BOUCHEREAU, Eric BABIN, adjoints,  
Mme Marie-Hélène PROU, Mme Catherine LAMOTHE, Mme Andrée BERNARD, M. Mathieu HÉRISSÉ,  
Philippe CLISSON, conseillers municipaux

### **Etaient excusés :**

M. Samuel FOURNIÉ (pouvoir à Eric BABIN)  
Mme Sabrina RINALDI (pouvoir) à Andrée BERNARD)  
Mme Anna-Maria SALLES (pouvoir à Catherine LAMOTHE)  
M. Jean-Marie GAGNAIRE (pouvoir à Mathieu HÉRISSÉ)  
M. Jean Luc BERNET (pouvoir à Philippe CLISSON)  
M. Patrice PORCHERON (pouvoir à Eric LIAUD)

### **Etaient absents :**

M. Hervé ARDOUIN,  
Mme Lise BAILLY,

**Nombre de Conseillers en exercice :** 18

**Nombre de Conseillers présents :** 10

**Nombre de Conseillers votants :** 16

**Secrétaire de séance :** Mme Marie Joseph RIVAUD

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 24 janvier 2018.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire suivant :

– Délibération pour un représentant de la Commune à la Commission de sécurité.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent le point supplémentaire.

### ***FERMETURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE***

M. EPRINCHARD informe qu'en raison du non remplacement de M. Rodolphe FOURRE, il y a lieu de fermer le poste d'agent de maîtrise 1ère classe. A l'unanimité les conseillers présents et représentés acceptent cette décision après saisine du comité technique.

### ***REMBOURSEMENT A UNE FAMILLE D'UNE ACTIVITE MCJ***

Les membres du Conseil décident de rembourser à une famille la somme de 78,50 € représentant les frais de participation à un séjour à la neige, auquel leur enfant n'a pu participer.

### ***REMBOURSEMENT A UNE COMMUNE***

La Commune de Limalonges a participé à hauteur de 157,50€ aux frais d'un séjour à la neige, pour un enfant de sa commune, organisé par la MCJ de Sauzé-Vaussais. Cet enfant n'ayant pu participer à

ce séjour, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de rembourser ladite Commune.

#### **TAXE SUR LES EAUX PLUVIALES**

M.EPRINCHARD rappelle que la Trésorerie l'a informé qu'il reste trois taxes d'eaux pluviales à recouvrer. Deux taxes sont en cours de recouvrement. Pour la troisième Mme la Trésorière demande de la mettre en non-valeur.

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité que pour une bonne équité, cette somme soit versée par le redevable et refuse ainsi la mise en non-valeur.

#### **INAUGURATION D'UNE STELE**

Les membres du Conseil Municipal décident que l'inauguration de la stèle dont la pose est demandée par le Conservatoire de la Résistance aura lieu le jour de la commémoration du 08 Mai à 11h au monument aux Morts. Location de sono et achat de gerbes sont à prévoir.

#### **PROCEDURE DE PERIL IMMINENT**

M. le Maire informe les membres du Conseil que suite à l'écroulement du mur de l'immeuble situé aux numéros 4 et 6 grande rue, provenant des successions de Messieurs PINEAU et BOUINOT et à la renonciation des héritiers, le Tribunal Administratif a nommé, à notre demande, M. MARTINEAU pour une expertise. Celui-ci est passé mardi 28 février 2018, son rapport propose des mesures provisoires pour mettre fin à l'imminence du péril. Compte tenu du risque et des préjudices induits sur la voie publique ces travaux doivent être entrepris en urgence absolue ; étayage des charpentes, déconstruction des maçonneries et évacuation des gravats, arases etc.

En l'absence d'ayants droits, un devis va être demandé. Les travaux seront exécutés d'office à la demande de la commune qui transmettra ensuite le dossier aux domaines.

#### **QUESTIONS DIVERSES & ORALES**

##### **1) ENERGIE**

*Mr. EPRINCHARD passe un diaporama informant que les tarifs sociaux relatifs aux aides à l'énergie et précédemment accordés seront remplacés à l'avenir par « un chèque énergie » sous certaines conditions.*

##### **2) SALLE INFORMATIQUE**

*28 personnes profitent de cette salle située dans l'espace « Salcido » pour l'initiation à l'informatique les mercredi et jeudi.*

*M. Eprincharde et les membres du Conseil décident que cette salle soit mise également à disposition des Écoles, du Collège, des associations ou des Entreprises.*

##### **3) INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Mellois en Poitou ».**

*Comme précédemment un bureau aura lieu tous les mois pour la préparation du Conseil Communautaire.*

*-Par contre un bureau « politique » vient s'ajouter et aura également lieu chaque mois.*

*-Quelques créations de postes sont envisagées.*

*-Une remise à plat des dépenses est en cours de discussion.*

*-Nous restons en attente du remboursement du fonds de concours « eaux pluviales ».*

*-Les chantiers de création des Haltes Garderies de Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais*

*devraient débiter en Mai ou Juin 2018,*

*-Démarrage cette semaine des travaux de réparation de la piscine de Sauzé pour une remise en service semaine 21,*

**4) CINEMA avec le CRPC**

*Suite à la décision par le CRPC de réduire à une séance par mois les séances de cinéma, pour manque de fréquentation.*

*M. EPRINCHARD et Mme BOUCHEREAU ont rencontré M. Nicolas MANCEAU, coordinateur du CRPC et M. PISTRE, vice-président de la ligue de l'enseignement.*

*Il est proposé aux membres du Conseil d'essayer de maintenir 2 séances :*

*-Les séances intermédiaires auraient lieu, le lundi soir.*

*-En renforçant et dynamisant l'équipe de bénévoles de la SEP.*

*-En intervenant auprès des accueils de loisirs.*

**5) COMMISSION DE SECURITE**

*Suite au départ de M. FOURRE, qui siégeait en qualité d'agent avec voie délibérante au sein des commissions communales de sécurité pour les ERP il est décidé à l'unanimité par les membres du Conseil de nommer à cette tâche M. Mathyas PASQUIER.*

***La prochaine réunion d'adjoints est fixée au 20 Mars 2018 à 19H***

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 27 Mars 2018 à 19h 30***

***L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 22h 15.***